

RÉSOLUTION AG-8/24, CII/AG-6/24 ET MIF/DE-7/24

Fonds Multilatéral d'Investissement IV

CONSIDÉRANT,

Que, le 17 octobre 2022, les Assemblées des gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement (la « BID » ou la « Banque ») et de la Société interaméricaine d'investissement (« BID Invest ») (ensemble, les « Assemblées des gouverneurs ») ont adopté les Résolutions AG-12/22 et CII/AG-4/22, en vertu desquelles les Assemblées des gouverneurs ont reconnu leur engagement envers le rôle critique du Fonds multilatéral d'investissement (« BID Lab ») en tant que partie intégrante de la proposition de valeur du Groupe BID; ont pris note des piliers de la vision future de BID Lab et des principes du modèle de financement multi source, tels qu'envisagés dans le document AB-3331 ; et ont demandé au BID Lab, sous la direction du Comité des donateurs, d'élaborer, pour examen par le Comité des donateurs, une proposition de nouvelle structure potentielle de contribution des donateurs, un plan opérationnel pour l'utilisation des ressources dans le cadre d'un modèle de financement multi source, et un plan détaillé de la proposition de valeur unique de BID Lab au sein du Groupe BID ;

Que, des progrès continuent d'être réalisés en ce qui concerne le paiement des montants en attente relatifs aux contributions des pays donateurs de BID Lab au titre de l'Accord constitutif du Fonds d'investissement multilatéral III ;

Que, le 19 mars 2023, les Assemblées des gouverneurs ont adopté les Résolutions AG-5/23 et CII/AG-2/23 (la « Résolution de Panama »), en vertu desquelles les Assemblées des gouverneurs ont réitéré leur engagement envers le BID Lab ; ont autorisé le début des négociations avec les donateurs actuels et potentiels pour le réapprovisionnement de BID Lab et pour les termes et conditions d'un « Accord constitutif du Fonds multilatéral d'investissement IV » et d'un « Accord pour l'administration du Fonds multilatéral d'investissement IV » (ensemble, les « Accords MIF IV ») en tenant compte du document AB-3352 et des besoins de financement de BID Lab qui y sont identifiés ;

Que, les Assemblées des gouverneurs ont en outre mandaté au paragraphe 3 de la Résolution de Panama que « la Direction de la BID, par l'intermédiaire du Bureau de BID Lab, sous la direction du Comité des donateurs, élabore une proposition qui comprendra une recommandation pour les contributions des donateurs de BID Lab, ainsi que des projets d'Accords MIF IV. En outre, l'Assemblée des gouverneurs de la BID a demandé au paragraphe 5 de la Résolution de Panama que « la Direction de la BID élabore une proposition de soutien de la BID à BID Lab, qui inclura l'examen de l'option de transferts de revenus nets de la BID au BID Lab en tenant compte du document AB-3352 et des besoins de financement de BID Lab qui y sont identifiés. Comme détaillé dans ladite proposition, tout transfert de ce type sera soumis à l'approbation de chaque transfert par l'Assemblée des gouverneurs de la BID et à toute autre condition pertinente ; »

Que, conformément au paragraphe 3 de la Résolution de Panama, sous la direction du Comité des donateurs, la BID, par l'intermédiaire du Bureau de BID Lab, a préparé le document intitulé « Le Fonds d'investissement multilatéral IV. Résumé pour les Assemblées des gouverneurs de la BID et de la BID Invest » (GN-3204-2, CII/GN-544-2 et MIF/GN-274-6), que le Conseil d'administration de la BID et le Conseil d'administration de BID Invest ont examiné en date du 21 février 2024 et qu'ils ont décidé de soumettre aux Conseils des gouverneurs pour examen en tant que document AB-3399, CII/AB-1685 (la « Proposition MIF IV ») ;

Que, conformément au paragraphe 5 de la Résolution de Panama, la Direction de la BID a préparé le document intitulé « Renforcement du laboratoire d'innovation du Groupe BID ». Proposition de soutien de la BID au BID Lab. Version révisée » (GN-3178-1), qui décrivait la proposition de soutien de la BID au BID Lab, abordant la possibilité de transferts de revenus nets, que le Conseil d'administration de la BID a examiné le 18 octobre 2023. Par la suite, les transferts de revenus proposés ont été inclus dans le scénario de base des « Projections financières à long terme (PFLT) » de 2024. Document final. Version révisée." (FN-749-2), que le Conseil d'administration de la BID a approuvé le 13 décembre 2023. Conformément au paragraphe 5 de la Résolution de Panama, les transferts de revenus proposés sont inclus dans la Proposition MIF IV ; et

Les Assemblées des gouverneurs ont examiné la Proposition MIF IV,

EN CONSÉQUENCE,

Les Assemblées des gouverneurs, chacune séparément, conformément à l'Accord constitutif de la Banque interaméricaine de développement (la « Charte de la BID ») et à l'Accord constitutif de la Société interaméricaine d'investissement (la « Charte de BID Invest »), respectivement, et le Comité des Donateurs,

DÉCIDENT,

1. De réaffirmer leur engagement envers le BID Lab.
2. De prendre note de la Proposition MIF IV, d'approuver les sections V et VI et les annexes 1 et 2 de celle-ci, et de charger et autoriser le Conseil d'administration de la BID et la Direction de la BID de prendre toutes les mesures nécessaires pour mener à bien les actions qui y sont décrites.
3. D'approuver les termes et conditions des Accords MIF IV tels que contenus dans la Proposition MIF IV, et de reformuler les Accords MIF III en Accords MIF IV dès l'entrée en vigueur des Accords MIF IV, date à laquelle tous les actifs et les passifs de BID Lab seront régis par les Accords MIF IV.
4. Que le Président de la Banque, ou tout représentant qu'il désignera, prendra toutes les mesures nécessaires pour donner effet aux Accords MIF IV.

(Adoptée le 10 mars 2024)